



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA MARCHÉ BERRICHONNE

8 Rue Jean Marien Messant

36140 AIGURANDE

Tél: 02.54.06.37.33 - Fax 02.54.06.41.00

E.Mail: [contact@ccmarcheberrichonne.fr](mailto:contact@ccmarcheberrichonne.fr)

Aigurande - La Buxerette - Crevant - Crozon sur Vauvre - Lourdoueix  
St Michel - Montchevrier - Orsennes - St Denis de Jouhet - St Plantaire

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 16 janvier à 16 heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni à la Maison de l'Expression et des Loisirs d'AIGURANDE, en session ordinaire, sous la présidence de M. Pascal COURTAUD, Président.

Etaient présents: MM. COURTAUD, PIROT, GARRY, MAILLIEN, SOHIER, ALLELY, DAUDON, MITATY, JACOB, BROUILLARD, GRANDHOMME. PATRAUD, BRE, SIMON, PERRIN, ROBERT, CALAME, DEGUET, LABAYE, Mmes LAURIEN, TRIBET, BIDEAUX, MONGIS-CARRION, délégués ayant voix délibérative.

Etaient absents: MM. DEGAY (excusé), BRETAUD (excusé), Mmes GOUNEAU-MIRAUX (excusée), PERICAT (excusée), DENIS (excusée).

M DEGAY excusée a donné pouvoir à M MAILLIEN,

Date de convocation: 4 janvier 2017

\*\*\*\*\*

### CONVENTION TOURISME AVEC LA CDC LA CHATRE-STE SEVERE et L'OFFICE DU TOURISME DU PAYS DE GEORGE SAND

Monsieur le Président propose de conclure une convention entre la Communauté de communes de La Châtre-Ste Sévère, l'Office de Tourisme du Pays de George Sand et la Communauté de communes de la Marche berrichonne.

Cette convention permettrait une mutualisation de certaines actions communes moyennant une participation financière.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

-DONNE son accord de principe sur la mise en place d'une convention de mutualisation avec la CDC de La Châtre-Ste Sévère et l'Office du Tourisme du Pays de George Sand et désigne Pascal COURTAUD, Daniel CALAME, Jean Michel DEGAY, Bruno SIMON, Annie TRIBET pour négocier la convention à intervenir avec ces partenaires.

### PLUi - Présentation du Diagnostic

#### Présentation du diaporama par M. Colin : remarques/observations

✓ M. Courtaud : concernant les zones à urbaniser (les zones 2AU des PLU), celles qui ont plus de neuf ans ne pourront plus être ouvertes à l'urbanisation sauf si projet il y a. En effet après 9 ans d'inscription au PLU et sans projet imminent d'ouverture à l'urbanisation, ces zones retomberont en zone agricole ou

naturelle. M. Colin ajoute qu'en effet les zones 2AU pour être maintenues en zone constructible doivent être justifiées par un manque d'espaces par ailleurs pour recevoir les futures constructions.

✓ Concernant l'emploi : M. Courtaud indique que les employés de l'imprimerie Rault, (bien que celle-ci soit installée à Aigurande) habitent majoritairement en Creuse et non pas sur place.

✓ Des élus constatent que le critère de la présence d'une école et de commerces est primordial pour un jeune couple qui vient s'installer en Marche Berrichonne.

✓ Bornes de recharge des véhicules électriques : il en existe déjà deux sur le territoire (Aigurande, Lourdoueix St Michel) et une à venir à Saint-Denis-de-Jouhet.

✓ Eolien : la commune de Saint-Plantaire n'est pas retenue comme territoire potentiellement favorable pour le développement de l'éolien dans le SRE (schéma régional de l'éolien).

✓ Energie solaire : les élus ne sont pas d'accord avec le terme de potentialités « modérées » pour le développement de l'énergie solaire. Il y a bien des potentialités, et on ne peut pas dire qu'elles soient modérées.

✓ M. Courtaud faire part du projet de déchèterie mobile dans le cadre de l'appel à projet TEP-CV ([Territoires à énergie positive pour la croissance verte](#)).

✓ Diagnostic agricole : M. Simon estime que la problématique d'accès au foncier pour les agriculteurs a été surestimée et que cela concerne uniquement quelques personnes.

✓ M. Colin rappelle les enjeux de l'Etat concernant la limitation de la consommation d'espaces agricoles : tant qu'un hectare n'est pas urbanisé, il peut toujours être rendu à l'espace agricole. L'enjeu fort pour la Marche Berrichonne étant avant tout de redynamiser les centres-bourgs.

✓ M. Garry explique qu'à Lourdoueix-Saint-Michel la plupart des maisons de ville ne disposent pas de terrain donc sont difficilement vendables. En réponse à cette problématique, une solution proposée par M. Colin pourrait être d'étudier les centres-bourgs très précisément pour voir si par « ilot » la démolition d'un ou deux bâtiments pourrait permettre de donner un peu de terrain aux bâtiments voisins ainsi que des places de stationnement, et pourquoi pas créer des habitations en RDC pour les personnes âgées.

✓ M. Colin ajoute que le fait de vouloir maintenir beaucoup de zones constructibles peut créer une concurrence entre construction neuve et réhabilitation. Les élus souhaitent trouver un juste milieu en proposant un mix des deux possibilités, les enjeux selon les communes étant différents. A titre d'exemple, la commune de Saint-Plantaire connaît plus de réhabilitations que de constructions neuves contrairement à Saint-Denis-de-Jouhet.

✓ Concernant le commerce de proximité, M. Courtaud estime que si la moyenne surface n'existait pas à Aigurande, le tissu commercial du centre-ville serait en grande difficulté.

✓ M. Colin explique que pour chaque enjeu issu du diagnostic, les élus devront apporter des éléments de réponses politiques dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

✓ Suite de la procédure : lorsque le PADD sera rédigé, il faudrait en débattre dans chaque conseil municipal et au sein du conseil communautaire. Les prochaines délibérations du Conseil Communautaire concerneront l'arrêt de projet et l'approbation du PLUi.